



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Côtes-d'Armor

RECTORAT DE RENNES
**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor**
Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

Arrêté du 31 mai 2024 Portant renouvellement d'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire)

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 portant application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 ;
Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant application de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M Emmanuel ETHIS en qualité de recteur de région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;
Vu le décret du 25 mars 2024 portant nomination de M. Frédéric Fabre en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatifs aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 mars 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe Richard, chef du SDJES de la DSDEN des Côtes- d'Armor ;

Considérant les dossiers de demande de renouvellement d'agrément transmis par les associations mentionnées en annexe,

ARRÊTE

Article 1er

Il est renouvelé l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations dont les noms, numéros RNA et adresses, figurent en annexe.

Article 2

L'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) des associations mentionnées en annexe est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Avant le terme de ces cinq années, l'association doit transmettre une demande de renouvellement de son agrément JEP à l'administration qui lui a délivré le premier agrément ; si la demande de renouvellement n'est pas effectuée avant l'expiration de l'arrêté d'agrément JEP ou si les conditions d'attribution d'agrément JEP ne sont plus remplies, l'association perd le bénéfice cet agrément.

Article 3

Cet agrément de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) n'est valide que si l'association mentionnée ci-dessus détient un arrêté portant reconnaissance du tronc commun d'agrément (TCA) en cours de validité.

Article 4

Les associations mentionnées sont réputées satisfaire aux conditions de l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Les associations peuvent se prévaloir du respect de ces conditions dans le cadre de toute procédure d'agrément prévue par la législation pendant une période de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du recteur académique dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 6

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux intéressés.

Fait à Saint-Brieuc, le 31/05/2024

Pour le recteur de région académique,
Et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor,
Et par délégation, le chef du SDJES,



Christophe RICHARD

ANNEXE

Liste des associations dont l'agrément JEP (Jeunesse Education Populaire) est renouvelé :

N° d'agrément JEP	Nom de l'association	Numéro de RNA	Adresse de l'association
24-JEP22-001	3 P TITES NOTES	W224001515	Rue Massignon 22590 Pordic
24-JEP22-002	AMICALE LAIQUE DE SERVEL	W223001199	Ecole primaire de Servel Rue du Calvaire 22300 Lannion
24-JEP22-003	AMICALE LAIQUE FOYER D'EDUCATION POPULAIRE D'EVTRAN	W221006357	Le Bourg 22630 Evran
24-JEP22-004	AMIS DU PLEIN AIR GUERLEDAN	W222002167	Base départementale de plein air 106 rue du lac 22530 Guerlédan
24-JEP22-005	ARMORSCIENCE	W223000648	Pôle Phoenix - route du radôme 22560 Pleumeur-Bodou
24-JEP22-006	ASSOCIATION CLA DU RUDONOU (CONTRAT LOCAL D'ANIMATION ENFANTS ET JEUNES)	W223001349	Mairie Le bourg 22450 Coatreven
24-JEP22-007	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'OUEST DES CÔTES D'ARMOR (A.D.E.S.S. OUEST CÔTES D'ARMOR)	W223001182	Espace Ampère 4 rue Ampère 22300 Lannion
24-JEP22-008	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ALTERNATIVES JUDICIAIRES ADAJ	W224003448	Palais de justice - Parc des Promenades - BP 2357 22023 Saint-Brieuc Cedex 1
24-JEP22-009	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE INFORMATION JEUNESSE DES CÔTES-D'ARMOR (A.D.I.J. 22)	W224001340	30 rue Brizeux 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-010	ASSOCIATION DES AMIS DE LA MUSIQUE	W223000271	Mairie 22220 Tréguier
24-JEP22-011	ASSOCIATION DU CENTRE FORÊT BOCAGE	W222000168	Maison Nature Départementale - 5 Hent an Dachenn Sport 22160 La Chapelle Neuve
24-JEP22-012	ASSOCIATION LA FERME D'ANTAN	W221000981	61 Le Saint Esprit des Bois 22270 Plédéliac
24-JEP22-013	ASSOCIATION LOISIRS - SPORTS - DETENTE DE PLELO	W224000958	Mairie 7 place du 11 novembre 22170 Plélo
24-JEP22-014	ASSOCIATION MUSICALE DU PAYS DE LOUDEAC - LE MOULIN A SONS	W224002272	mairie 20 rue Notre-Dame 22600 Loudéac
24-JEP22-015	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE (ASEC) DU CANTON DE MERDRIGNAC	W221000238	Mairie 28 rue Philippe Lemercier 22230 Merdrignac
24-JEP22-016	ASSOCIATION STEREDENN	W221000021	1 chemin du pont Pinet 22100 Dinan
24-JEP22-017	ATELIER TERRE DE LA MAROQUETTE	W224000839	14 rue de la Marouette La Poterie 22400 Lamballe-Armor

24-JEP22-018	ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES de PLEDRAN	W224001081	Mairie 6 rue du Centre 22960 Plédran
24-JEP22-019	ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES "ART'L"	W224000805	17 bis rue Henri Poincaré 22400 Lamballe-Armor
24-JEP22-020	BONJOUR MINUIT	W224001382	Place Nina Simone 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-021	CAP A CITE	W224002256	allée du Stade 22680 Binic-Etables-Sur-Mer
24-JEP22-022	CAP DECOUVERTE BINIC	W224005204	Quai de Courcy 22520 Binic-Etables-Sur-Mer
24-JEP22-023	CARRE D'ART	W224000176	L'Estran avenue du Général de Gaulle - BP16 22520 Binic-Etables-sur-Mer
24-JEP22-024	CENTRE CULTUREL ERNEST RENAN	W223000295	7 bis rue de la Chalotais 22220 Tréguier
24-JEP22-025	CERCLE CELTIQUE KREIZ BREIZ DE LOUDEAC	W224003614	mairie 20 rue Notre-Dame 22600 Loudéac
24-JEP22-026	CHAUSSE TES TONGS	W223001198	Mairie 22660 Trévou-Tréguignec
24-JEP22-027	CIRQUE EN FLOTTE	W224000613	Mairie de Plourivo 22860 Plourivo
24-JEP22-028	COMITE D'ACTION CULTURELLE SUD ARMOR (CAC SUD 22)	W224002297	20 rue Notre-Dame 22600 Loudéac
24-JEP22-029	COMPAGNIE GAZIBUL	W224003313	9 rue Jean-Jacques Rousseau 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-030	COMPAGNIE QUAI OUEST	W224002787	6 rue de la Tullaye 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-031	CULTURE ZATOUS BRETAGNE	W224002954	4 rue Félix Le Dantec 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-032	DJABOTU BINGHI	W224002221	55 Rue Pinot Duclos Villa Carmélie 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-033	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	W222000427	2 rue Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre
24-JEP22-034	ÉCOLE DE MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE DU KREIZ BREIZH	W222000012	Maison de la Culture et du Tourisme 6 rue Abbé Gibert 22110 Rostrenen
24-JEP22-035	ESS'PRANCE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PAYS DE RANCE	W221001504	2 rue du Petit Pré 22100 Quévert
24-JEP22-036	GRAINES DE MUSIQUE	W224001962	Maison du développement 7 rue Sainte-Anne 22320 Corlay
24-JEP22-037	GWINZEGAL	W224001366	3 rue Auguste Pavie 22200 Guingamp
24-JEP22-038	INTERCULTURA	W221002411	10 rue de la Boulangerie 22100 Dinan
24-JEP22-039	ITINERANCE, L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE EN COTES D'ARMOR	W224002267	89 boulevard Edouard Prigent 22003 Saint-Brieuc cedex 1
24-JEP22-040	KFB BOXING CLUB BRIOCHIN (KFB)	W224003213	4 rue Curie 22000 Saint-Brieuc

24-JEP22-041	KONSTELACIO	W224002598	30 rue Brizeux 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-042	KORRIGANED PANVRID	W224001116	Mairie 8 place du Centre 22220 Pommerit-le-Vicomte
24-JEP22-043	KREIZENN SEVENADUREL LANNUON	W223000751	Espace Sainte-Anne 3 rue de Kerampont 22300 Lannion
24-JEP22-044	KREIZ-KER « ANIMATIONS- DETENTE-LOISIRS »	W223000742	15 place des Patriotes 22300 Lannion
24-JEP22-045	L'IMAGE QUI PARLE	W224002848	18 rue Paul Langevin 22500 Paimpol
24-JEP22-046	LA FERME A TREMARGAT	W222001371	Guillerbot 22110 Trémargat
24-JEP22-047	LA PRESQU'ILE A TUE TETE	W223000499	Maison communautaire Kerantour 22740 Pleudaniel
24-JEP22-048	LA RUCHE ARTISTIQUE DE PLOUBEZRE	W223000165	Mairie 22300 Ploubzre
24-JEP22-049	LE CERCLE CROIX SAINT LAMBERT	W224001504	13 Rue des Gallois 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-050	L'ENFANT DANS LA VILLE	W221001037	Maison des Associations Boulevard Aubert 22100 Dinan
24-JEP22-051	LES BLOUSES ROSES, ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL	W224002771	Hôpital Yves Le Foll rue Marcel Proust 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-052	LES COMPAGNONS DE L'ABBAYE DE BON REPOS	W222001479	Abbaye de Bon Repos 15 rue de l'Abbaye Saint-Gelven - 22570 Bon- Repos-sur-Blavet
24-JEP22-053	L'OISEAU DE FEU	W221001970	Mairie Rue du Val 22100 Quévert
24-JEP22-054	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DU PLATEAU	W224001475	1 Avenue Antoine Mazier - BP 511 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-055	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BEGARD	W222000029	17 rue de Guingamp 22140 Bégard
24-JEP22-056	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LAMBALLE	W224001044	10 rue des augustins 22400 Lamballe Armor
24-JEP22-057	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DU PAYS DE QUINTIN (M.J.C. DU PAYS DE QUINTIN)	W224002237	lieu-dit Les Quinconces 22800 Quintin
24-JEP22-058	MFR LOUDEAC	W224002220	33, rue Anatole Le Braz 22600 Loudéac
24-JEP22-059	MILLENIUM	W223000145	32 rue Sergent l'Hévéder 22700 Perros-Guirec
24-JEP22-060	MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN	W221001202	5 rue Gambetta 22100 Dinan
24-JEP22-061	OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS CULTURE LOISIRS OISCL	W221001521	PA Le Chalet 22250 Broons
24-JEP22-062	OFFICE PLERINAIS D'ACTION CULTURELLE OPAC	W224000710	10 A rue Fleurie 22190 Plérin
24-JEP22-063	RADOMISOL	W223000071	Mairie Le Bourg 22560 Pleumeur-Bodou

24-JEP22-064	REGIE DE QUARTIERS LANNION	W223000176	126 rue de l'aérodrome Pégase Sud - bât UA 22300 Lannion
24-JEP22-065	RESEAU SOLIDARITES INTERNATIONALES ARMOR (RESIA)	W224002448	30 Rue Brizeux 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-066	RICH'ESS, RESEAU INTERACTIF DES CHAMPS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU PAYS DE SAINT- BRIEUC	W224002564	21 boulevard Clémenceau 2ème étage 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-067	SONERIEN HA KANERIEN VREIZH - SKV MUSIQUE	W224000973	Villa Carmélie 55 rue Pinot Duclos 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-068	THEATRE DU TOTEM	W224002587	4 rue du Moulin à papier 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-069	TI PLOUFS	W223000640	Centre social de Ker Uhel 29 boulevard d'Armor 22300 Lannion
24-JEP22-070	UFFEJ BRETAGNE	W224000526	18 rue Abbé Vallée 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-071	UNIVERSITE TEMPS LIBRE DE LANVOLLON PLOUHA	W224003090	Moulin de Blanchardeau Leff Armor Communauté 22290 Lanvallon
24-JEP22-072	UNIVERSITE TEMPS LIBRE DU GOELO - PAIMPOL	W224001710	mairie 10 rue Pierre Feutren 22500 Paimpol
24-JEP22-073	UNIVERSITE TEMPS LIBRE DU PAYS DE LOUDEAC	W224000838	Espace Yann Sohier 13 allée du Champ de Foire 22600 Loudéac
24-JEP22-074	UNIVERSITE TEMPS LIBRE SAINT- BRIEUC	W224002943	1 Place Du Guesclin 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-075	UNVSTI	W224001866	9 place de la Cité 22000 Saint-Brieuc
24-JEP22-076	VIVARMOR NATURE	W224000743	18 C rue du Sabot 22440 Ploufragan